

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique	517

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre SA 40391 relatif aux aides à la RDI pour la période 2014-2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 approuvant le Plan régional pour l'industrie du futur,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan « Ensemble pour innover : la Région aux côtés des entreprises pour stimuler la compétitivité »,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019 approuvant le plan de prévention et de gestion des déchets auquel est annexé le plan d'action économie circulaire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1/ Contrats d'objectifs avec les pôles de compétitivités

ATTRIBUE

une subvention de 350 000 € sur un montant subventionnable de 1 738 000 € HT au pôle de compétitivité EMC2 dans le cadre de son plan d'actions 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 350 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

APPROUVE

les termes de l'avenant Elastopole modifiant le montant subventionnable à 1 090 000 € figurant en 1.1 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention de 255 000 € au Pôle Achats Supply Chain Atlantique sur une dépense subventionnable de 771 000 € HT pour le soutien à son plan d'actions 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 255 000 €,

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 du règlement budgétaire et financier relatif aux modalités de versement des aides régionales,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 1.2 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 265 000 € à l'association Proxinnov sur un montant subventionnable de 1 865 518 € HT au titre de son plan d'actions 2020,

AUTORISE

La Roche-sur-Yon Agglomération à apporter une subvention de 30 000 euros à Proxinnov,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 265 000 €,

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 de la partie V du RBF adopté les 20 et 21 décembre 2017 concernant les modalités de versement des aides en accordant un acompte à la signature de la convention de 30 %,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 110 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 200 000 € TTC à la CCI de Nantes-St Nazaire dans le cadre du plan d'action 2020 du cluster nautique régional,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 110 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 1.2 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 420 000 € (AE) sur un montant subventionnable de 1 364 400€ HT à l'association Laval Mayenne Technopole pour mener son plan d'actions en 2020,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 420 000 €,

AUTORISE

Laval Agglomération à apporter une subvention de 490 000 € à l'association Laval Mayenne Technopole,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante en 1.3 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

2/ Accompagner les actions collectives pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

ATTRIBUE

une subvention de 46 600 € (AE) sur une dépense subventionnable de 165 692 € TTC pour le plan d'actions 2020 du Cluster Methatlantique,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la dérogation à l'article 12 du règlement budgétaire et financier relatif aux modalités de versement des aides régionales,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 50 000 € TTC à Neopolia pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative aux besoins portuaires liés au marché de l'éolien flottant,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 2.1 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

3/ Décisions modificatives

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 2017-09934 relatif au soutien apporté par la Région au programme de progression collective "Tech"Surf" porté par le CETIM de Nantes (44) figurant en 3.1 annexe 1,

AUTORISE

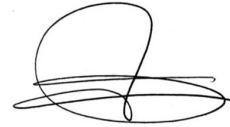
la Présidente à le signer,

APPROUVE

les termes de la convention modificative de Laval Virtual modifiant les critères d'obtention de la subvention figurant en 3.1 annexe 1,

AUTORISE
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs